

SAISON 2021

MISE EN FONCTION DE LA O'STATION

La station de lavage O'Station sera en fonction à compter de la mi-mai. Elle se localise près des Jardins communautaires et de la descente publique du lac Tibériade.

TOUT UTILISATEUR DOIT :

- ▶ Faire laver son embarcation et ses accessoires (le moteur, la remorque, le vivier, la prise, le ballast, etc.) à la O'Station (sauf exception) :
 - Obtenir la passe-citoyenne (pour un contribuable) auprès du Service d'urbanisme et d'environnement (si besoin et sans frais);
 - 40 \$ pour un non-contribuable.
- ▶ Être en possession d'un certificat de lavage valide de la O'Station selon le lac sélectionné;
- ▶ Le numéro de plaque de la remorque, ou si non existant, le numéro de plaque du véhicule transporteur doit être inscrit à la main au dos du certificat;
- ▶ Le certificat de lavage n'est valide que pour 24 à 48 heures;
- ▶ Procéder à la prise d'une clé afin d'avoir accès aux lacs suivants : (Lac Tibériade, Lac Paquet, Lac Marsan et Lac Vert) au bâtiment d'accueil du Camping Sainte-Véronique au 320, chemin du Tour-du-Lac-Tibériade, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture de celui-ci;
- ▶ Refermer à clé la barrière après la mise à l'eau;
- ▶ À la sortie du plan d'eau :
 - Refermer à clé la barrière;
 - Pour le lac Tibériade, laver votre embarcation gratuitement pour retirer toutes particules de myriophylle;
 - Remettre la clé au bâtiment de l'accueil du camping ou aux bureaux municipaux ou dans la boîte de retour des bibliothèques de la Ville.



Le certificat de lavage est exigé pour tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau de Rivière-Rouge qu'il y ait une descente publique aménagée ou un accès public ou non.

TARIFICATION ET DÉPÔT

Pour un contribuable	Gratuit + dépôt de 150 \$
Pour un non-contribuable	Gratuit + dépôt de 150 \$

RETOUR DE LA CLÉ

La possession de la clé est pour une période de 12 à 72 heures (1 à 3 jours) maximum. Le dépôt ne sera pas encaissé si le délai est respecté.

OUVERTURE DES BARRIÈRES

Les barrières des accès et descentes publiques seront ouvertes du 21 au 24 mai pour permettre aux riverains la mise à l'eau de leur embarcation.

NOUVEAUTÉ

Gestion de la descente publique de la montée Miron par le Parc régional du Réservoir-Kiamika.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!